

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 6 (2007)

**Artikel:** Du consortium à l'association professionnelle : une chronique de l'AFMEC (1916-1945)  
**Autor:** Grand, Julien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048126>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Originaire de Fribourg, **Julien Grand** est né le 27 décembre 1981 à Billens. Il obtient une licence ès lettres en novembre 2006 à l'Université de Fribourg. Son mémoire porte sur «Les raisons de l'échec d'une industrie aéronautique suisse autonome, 1945-1961». Il est actuellement employé par les Forces aériennes comme officier de carrière.

## Du consortium à l'association professionnelle

# Une chronique de l'AFMEC (1916–1945)

Créée en 1916, l'Association fribourgeoise des menuisiers, ébénistes et charpentiers (AFMEC), apparaît d'abord comme une nécessité: les importantes commandes de baraques militaires ne sauraient être honorées que par un consortium. Dans les conditions économiques difficiles de la Première Guerre mondiale, c'est un objectif pragmatique qui pousse les menuisiers à s'organiser. Après la guerre, une fois que cessent les commandes de baraquements, l'intérêt commun semble moins évident. L'AFMEC connaît des tensions et une forte baisse d'effectifs. Elle périclète, manque de disparaître avant de s'investir dans de nouveaux domaines d'activité comme la formation professionnelle.

Alors que la Suisse reste en marge de la Première Guerre mondiale et de son flot d'atrocités, elle ne tarde pas à subir les conséquences directes du conflit. L'économie helvétique se trouve confrontée à une situation difficile: comment s'approvisionner en matières premières et écouler la production helvétique dans une Europe en guerre, tout en restant neutre?

Le secteur du bois connaît une situation contrastée: si le ralentissement économique se fait sentir, d'autres débouchés apparaissent, notamment la construction et la fourniture de baraques en bois pour les différentes armées en guerre<sup>1</sup>. Afin de traiter avec efficacité des commandes trop importantes pour être honorées par une seule entreprise, les patrons menuisiers fribourgeois ressentent le besoin de se regrouper en association<sup>2</sup>.

Le 27 août 1916, la Société des arts et métiers du canton de Fribourg annonce pour le 22 octobre l'assemblée constitutive d'une «Association cantonale des patrons menuisiers du canton de Fribourg». Lors de la première assemblée, vingt-six patrons sont présents, représentant tous les districts, avec une prédominance de

1 Voir l'article d'Anne Philipona Romanens.

2 KRIESI, Hanspeter: *Le système politique suisse*, Paris, 1998, pp. 246-253. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les patrons suisses se réunissent sous forme de groupes d'intérêt. Ainsi, en 1879, la création de l'USAM (Union suisse des arts et métier), une structure décentralisée et structurée selon le domaine d'activité des différents patrons affiliés.

la capitale et de ses environs. La priorité de la nouvelle association est donnée à l'établissement d'une liste commune de prix afin de pouvoir répondre à diverses soumissions. Sur la base du tarif pratiqué en ville, la liste des prix est adoptée à l'unanimité lors de cette première réunion. Une fois constituée, l'association rejoint, en octobre 1917, les autres associations cantonales au sein de la Fédération romande des menuisiers (FRM), nouvellement fondée. Le système d'adjudication est simple: la Fédération romande attribue les travaux aux différentes sections cantonales qui, à leur tour, les répartissent entre leurs différents affiliés. Cette structuration permet l'obtention d'importantes commandes de baraques militaires, essentiellement pour le compte de l'armée américaine<sup>3</sup>.

Des débouchés aussi importants assurent le succès de l'association: de vingt-six fondateurs, l'effectif passe à 50 membres. Une telle croissance ne va pas sans heurts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association. Ainsi, le 15 mai 1918, on décide de prendre des mesures énergiques à l'encontre d'entrepreneurs non-membres de la fédération; le président Frédéric Audergon «cite entr'autres (*sic!*) la maison Borcard & Cie à Neirivue, qui cherche à désorganiser les ouvriers qui travaillent pour le compte des patrons des associations»<sup>4</sup>. Le président – issu de la ville de Fribourg – fustige une entreprise non-membre de l'association, et, qui plus est, une menuiserie de la campagne.

Cette opposition ville/campagne est récurrente au sein de l'AFMEC: comme les adjudications ont lieu à Fribourg, les entreprises des districts périphériques se sentent défavorisées<sup>5</sup>. De plus, avec la fin de la guerre, le nombre des adjudications va s'amenuisant, alors que le nombre de menuisiers affiliés à l'AFMEC augmente. A plusieurs reprises, faute d'accord entre les entreprises, certaines souscriptions doivent être repoussées. En 1918 et 1919, les tensions s'avivent et dégénèrent en conflits de personnes. Ainsi en va-t-il de «la cabale Moret», qui met aux prises le président de l'AFMEC Frédéric Audergon et quelques patrons menuisiers du sud du canton.

### Des tensions bien réelles: la «cabale Moret»

Lors de l'assemblée du 8 février 1919, le président Frédéric Audergon informe les membres que plusieurs menuisiers de Châtel-Saint-Denis et de Bulle (Berthoud, Moret, Moura, Muller-Chiffelle) ont porté de graves accusations contre lui et contre l'AFMEC à propos du paiement des baraques *Economique* et des planchers *Nissen*<sup>6</sup>. Moret accuse l'association de retenir des

3 Le 10 novembre 1917, 18 souscripteurs obtiennent l'adjudication de 81 baraques de type *Morajam* pour Fr. 670000.– soit environ 2,7 mio de francs actuels. L'année suivante, les membres de l'AFMEC sont chargés de construire 55 baraques de type *Bryant* et *Economique* à Fr. 4600.–/pièce. Voir l'article d'Anne Philipona Romanens.

4 Les archives de l'AFMEC sont déposées à l'Union Patronale, à Fribourg. L'ensemble de cette contribution s'appuie sur le dépouillement de ce fonds d'archives (1916-1945). «PV de la séance du comité du 15 mai 1918», archives de l'AFMEC.

5 Lors de l'adjudication des baraques *Nissen*, Aimé Berthoud, de Châtel-Saint-Denis émet le vœu que les assemblées d'adjudication n'aient pas toujours lieu à Fribourg, in «PV de la séance de l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 1918», archives de l'AFMEC.

6 «PV de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 1919», archives de l'AFMEC.



fonds et de ne pas payer ses membres comme il le faudrait pour les travaux effectués. Il propose de voter une diminution de la somme attribuée à l'entreprise du président.

Les entreprises de la ville font bloc: Moret est exclu de l'association par 27 voix contre 7 et 6 abstentions. Dans un contexte flou, le différend est porté en justice; le président Audergon doit répondre à seize points d'accusation. En interne, lors de l'assemblée du 3 mai 1919, l'exclusion de Moret est confirmée à l'unanimité<sup>7</sup>. Néanmoins, l'association va longuement «traîner cette casserole»: en 1919, Moret est débouté en première instance; il fait recours. Le 29 avril 1920, après une nouvelle audience au tribunal, les accusations de Moret sont à nouveau rejetées. Sûr de son bon droit, le menuisier bullois dépose un nouveau recours. En 1921, il gagne sur toute la ligne: l'AFMEC doit rembourser tous les frais de justice et lui verser une indemnité de 100 francs, soit un total de 1815 fr. 60 à charge de l'association. Au-delà des querelles de personnes, cet embrouillement met en lumière des enjeux économiques et des tensions entre le nord et le sud du canton caractéristiques de l'AFMEC des débuts.

Avec la fin de la guerre, l'AFMEC connaît une période difficile. La manne des baraques militaires disparaît: aucune adjudication n'a lieu en 1921<sup>8</sup>. Perdant de son attractivité, l'AFMEC voit son effectif régresser. Il passe de 59 membres inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 1920, à 42 au 1<sup>er</sup> janvier 1927. Cette perte du tiers des membres va de pair avec une désaffection croissante de l'assistance aux assemblées générales: ils sont 22 membres présents, le 25 avril 1920; 18 le 24 avril 1921; 15 l'année suivante.

On décide de faire un peu de propagande pour soutenir les effectifs de l'association<sup>9</sup>. Rien n'y fait. De nombreux membres ne paient plus leurs cotisations et leur radiation est inscrite à l'ordre du jour lors de chaque assemblée générale. Le 10 mai 1923, seuls 10 membres assistent à l'assemblée! En outre, les tensions entre menuisiers de la ville et menuisiers de la campagne ne s'estompent pas: le 7 mai 1922, lors d'une assemblée générale statutaire, les membres du district de la Gruyère sont absents<sup>10</sup>. Dix ans plus tard, en 1933, l'AFMEC se fait toujours l'écho d'une opposition ville/campagne. L'association prie une nouvelle fois les entrepreneurs de la campagne de tenir les tarifs, de ne pas casser les prix, de ne pas donner dans la concurrence déloyale afin de ne pas défavoriser les menuisiers de la ville<sup>11</sup>. Le «plombier polonais» vient alors des campagnes fribourgeoises...

7 «PV de l'assemblée générale du 3 mai 1919», archives de l'AFMEC.

8 «PV de la séance de l'assemblée générale du 24 avril 1921», archives de l'AFMEC.

9 «PV de la séance de l'assemblée générale du 7 mai 1922», archives de l'AFMEC.

10 «PV de la séance de l'assemblée générale statutaire du 7 mai 1922», archives de l'AFMEC.

11 «PV de la séance de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 1933», archives de l'AFMEC.

Ces «temps durs que nous traversons»<sup>12</sup> vont perdurer jusqu'au milieu des années trente. Il faudra une récession durable et de nouvelles missions pour que les effectifs de l'association s'accroissent progressivement.

## La formation professionnelle

La crise économique pousse les autorités politiques à mieux définir la formation professionnelle. En juin 1930, une nouvelle loi fédérale précise le contour de la formation des apprentis, jusqu'alors laissée à la discrétion des entreprises: mise sur pied de cours théoriques et pratiques, création d'examens intermédiaires et finals avec, comme corollaire, la nomination d'experts compétents, etc.<sup>13</sup>

Cette nouvelle loi va permettre à l'AFMEC de se renouveler puisque l'association est chargée par le canton de la mise en application des dispositions légales. En 1933, elle se préoccupe pour la première fois du sort des apprentis. Mais il faut attendre le 20 juin 1937 pour qu'une commission soit mise sur pied. Elle a pour mission la «surveillance et le contrôle des cours professionnels et des examens d'apprentissage»<sup>14</sup>. Le 25 janvier 1938, l'assemblée de l'AFMEC nomme les experts cantonaux et fixe les dates d'examens.

Parallèlement à cet engagement dans la formation, l'AFMEC doit définir avec précision son secteur d'activité. En mars 1937, le canton crée en effet un registre professionnel. Désormais, toute personne qui souhaite exercer une activité de manière indépendante dans la charpenterie, la menuiserie ou l'ébénisterie doit être au bénéfice d'un diplôme professionnel, une maîtrise, en l'occurrence. L'AFMEC propose à la Fédération romande des menuisiers de mettre en place dans le canton de Fribourg deux types de maîtrise: charpentier et charpentier-menuisier. Comme les règles sont fixées par l'association pour l'ensemble du canton, les entreprises ont tout intérêt à devenir membres et avoir ainsi voix au chapitre. En 1938, 22 nouveaux adhérents sont admis dont la Fabrique de meubles de Neirivue et Gruyéria, à Bulle, deux «poids lourds» de la menuiserie admis sous leur nom d'entreprise. Jusqu'alors, l'AFMEC comptait essentiellement des petits patrons affiliés à titre personnel<sup>15</sup>.

Avec la Seconde Guerre mondiale, le pouvoir fédérateur de l'association s'accroît: la construction des baraques militaires reprend... 43 nouveaux membres sont admis en 1940 pour un effectif global de près de 120 affiliés en 1944. Les assemblées

12 «PV de la séance de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 1933», archives de l'AFMEC.

13 «Loi fédérale sur la formation professionnelle du 29 juin 1930» in *Feuille fédérale*, vol. 1, cahier 27, 2 juillet 1930, pp. 870-890.

14 «PV de la séance de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 1937», archives de l'AFMEC.

15 Dans les cantons, les sociétés appartenant à une seule personne représentent environ les 80% des entreprises contre moins de 10% pour les sociétés anonymes. Cf. ROMANO, Cesare: *L'industrie du bois dans le canton de Fribourg*.

générales retrouvent leur affluence. Lors de l'assemblée annuelle du 30 mars 1940, 59 patrons menuisiers évoquent la construction des baraques Winckler qui, pour elles seules, fournissent du travail à plus de 80 entreprises de l'association! L'AFMEC représente alors environ un tiers des industriels actifs dans le bois. On peut donc estimer qu'une menuiserie fribourgeoise sur quatre participe, durant la guerre, à la construction de baraques militaires!

Mais au fil de la guerre, lorsque d'autres adjudications concernent des baraquements militaires pour l'armée suisse et pour l'armée allemande, elles sont attribuées par la Fédération romande des menuisiers sans passer par le comité de l'AFMEC. L'association cantonale perd ainsi l'une des prérogatives qui avaient prévalu à sa création en 1916.

Après 1945, l'AFMEC devient une véritable association professionnelle: active dans la formation, elle s'érige par ailleurs en représentante des milieux patronaux dans les négociations menées pour l'obtention des contrats collectifs de travail.

